



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

PREAVIS No 03/2014

**concernant la demande d'un crédit d'étude
pour un avant-projet de réfection des
chaussées de la traversée du village
et des conduites souterraines**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission:
le 16 avril 2014 à 19h30

salle de la Municipalité
route des Deux-Villages 23

S O M M A I R E

Chapitres

1. **Objet du préavis**
2. **Historique et évolution du dossier**
3. **Présentation des études**
4. **Procédure marchés publics**
5. **Aspects financiers**
 - Crédit d'étude (honoraires)
 - Plan des investissements
 - Financement
 - Amortissement
6. **Planification et organisation**
7. **Conclusions générales**
8. **Conclusions du préavis**

St-Légier-La Chiésaz, le 24 mars 2014

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'étude, première phase, de CHF 105'000.-, relative à la réfection des chaussées de la traversée du village et des conduites souterraines dans le secteur compris entre la sortie de l'autoroute A9 et l'entrée de Blonay.

2. Historique et évolution du dossier

Suite au refus du préavis municipal n° 15/2013 concernant le projet de réaménagement de la route d'Hauteville dans le secteur compris entre la sortie amont de l'autoroute A9 et la route de Fenil par le Conseil communal, dans sa séance du 30 septembre 2013, la Municipalité a décidé de redéfinir son programme d'action pour l'entretien de la route cantonale RC 742c en traversée de localité dans notre village.

Les éléments suivants ont été déterminants pour mener à bien une réflexion d'ensemble :

- l'étude d'assainissement du bruit routier réalisée par le bureau Ecoscan SA à Lausanne, mise à jour le 14 janvier 2013, actuellement en cours d'examen par la Direction générale de la mobilité et des routes, qui relève notamment que le problème principal en matière de bruit routier se situe au centre de St-Légier-La Chiésaz le long de l'artère qui traverse le village.
- la note sur les subventions cantonales routières pour les traversées de localités à partir de 2014, version novembre 2013, établie par la Direction générale de la mobilité et des routes qui explique les grandes étapes de la procédure relative à l'obtention de ces subventions. A relever que le soutien cantonal ne peut s'appliquer qu'à des projets dont les travaux débutent après le 1^{er} janvier 2014.
- une vision locale pour constater la dégradation du revêtement des chaussées sur l'axe principal qui traverse notre village.
- les plans directeurs de la distribution de l'eau potable et de l'évacuation des eaux claires/usées.

Fondé sur ce qui précède et devant un constat sans équivoque, la Municipalité a décidé de demander une offre au bureau d'ingénieurs MCR & Associés à Vevey, mandataire de la commune pour l'assainissement des chemins communaux, pour l'établissement des études préliminaires nécessaires à la connaissance générale de l'état des chaussées et des conduites souterraines sur le tronçon compris entre la sortie de l'autoroute A9 et l'entrée de Blonay.

Pour l'aspect spécifique des conduites d'eau potable, le bureau d'ingénieurs conseils Herter & Wiesmann SA à la Tour-de-Peilz a été sollicité pour déposer un devis.

3. Présentation des études

Périmètre d'intervention :

Route d'Hauteville, depuis le chemin des Cerisiers jusqu'à la limite territoriale avec Blonay, via la route des Deux-Villages, soit environ 1660 m courant de chaussée et 2250 m courant de trottoir représentant 15'900 m² de surfaces à analyser ainsi que 3'200 m courant de conduites souterraines communales.

Il s'agit notamment de faire des investigations dans les domaines suivants :

- le réseau des eaux usées et claires ;
- le réseau d'eau potable en collaboration avec le bureau d'ingénieurs conseils Herter & Wiesmann à la Tour-de-Peilz ;
- le cadastre souterrain en général en collaboration avec les services industriels intéressés ;
- l'analyse de l'état de l'infrastructure et de la superstructure routière ;
- la prise en compte de la problématique du bruit routier.

Les phases des études

Etudes préliminaires

- a. Cadastre souterrain :
 - analyse et évaluation des informations à disposition ;
 - investigations auprès des services communaux, du partenaire traitant de l'eau potable et des services industriels ;
 - synthèse des informations et rapport sur la nécessité de contrôles et investigations supplémentaires ;
 - première évaluation de la situation ;
 - coordination générale, séances avec mandant, services industriels, Herter & Wiesmann.
- b. Chaussées :
 - analyse et évaluation des informations à disposition ;
 - investigations sur place avec le laboratoire pour constats in situ, coordination essais et analyse des résultats ;
 - synthèse des informations et rapport sur les nécessités ;
 - première évaluation de la situation ;
 - coordination générale, séance avec mandant.

Etude de projet

Avant-projet :

- c. Cadastre souterrain :
 - coordination d'une campagne de contrôle par caméra en collaboration avec le bureau technique communal ;
 - synthèse et mise à jour des informations sur les plans, respectivement les tableaux ;
 - coordination avec Herter & Wiesmann pour l'eau potable et les services industriels de manière à déterminer les besoins futurs et les réfections, respectivement les améliorations nécessaires ;
 - synthèse de toutes les informations ;
 - préparation par tronçons, d'un avant-projet y compris relevés nécessaires pour l'ensemble des canalisations et services ;
 - sur la base des documents d'avant-projet, estimation des coûts à +/- 20%.

- d. Chaussées :
- séances avec les services de l'Etat pour la présentation des résultats de l'étude préliminaire, de la marche à suivre et de la planification concernant l'élaboration des documents nécessaires à la subvention ;
 - préparation d'un avant-projet comportant le plan de situation, les coupes types et les profils ponctuels pour la bonne compréhension ;
 - relevés ponctuels si nécessaire ;
 - préparation d'un plan de signalisation et marquage où figurent les intentions et les principes ;
 - évaluation des coûts globaux à +/- 20% ;
 - coordination, séances avec le mandant et les services de l'Etat.
- e. Général :
- synthèse de l'ensemble ;
 - préparation des documents nécessaires à l'établissement de l'estimation. Devis général estimatif à +/- 20% ;
 - coordination entre les intervenants ;
 - finalisation pour préavis d'étude, 2^{ème} étape.

4. Procédure marchés publics

Dans un premier temps, les mandats d'études préliminaires au bureau d'ingénieurs civils MCR & Associés Sàrl et au bureau d'ingénieurs conseils Herter & Wiesmann SA, décrits dans le présent préavis, seront adjugés sur la base du « gré à gré », pour les phases « préliminaires et avant-projet ».

Dans un deuxième temps, un autre préavis d'étude sera présenté au Conseil communal pour attribuer les phases « projet, appel d'offres et comparaison, plans d'exécution ». La commune de St-Légier-La Chiésaz étant soumise aux règles des marchés publics, le type de procédure à suivre sera déterminé en fonction du montant total des honoraires.

5. Aspects financiers

Crédit d'étude (honoraires)

Prestations	Montants	Total
<u>Bureau d'ingénieurs civils MCR & Associés Sàrl</u>		
• Etudes préliminaires	20'020.00	
• Avant-projet	32'230.00	52'250.00
<u>Bureau d'ingénieurs conseils Herter & Wiesmann SA</u>		
• Avant-projet		5'000.00
<u>Etudes spéciales</u>		
• Curage et contrôle des canalisations eaux claires/usées	12'610.00	
• Expertise des chaussées	20'000.00	32'610.00
Frais de reproduction, débours, etc...		1'600.00
Divers et imprévus		5'000.00
Total brut		96'460.00
TVA 8%		7'716.80
Total TTC arrondi à		105'000.00

* Pour les études concernant les conduites d'eaux claires, usées et eau potable, la TVA peut être récupérée.

Plan des investissements

Les travaux suivants sont portés au plan des investissements :

- réaménagement traversée de localité CHF 2'000'000.- en 2015 ;
- mise en séparatif route des Deux-Villages CHF 200'000 en 2014 et CHF 800'000.- en 2015 ;
- eau potable giratoire de la Chiésaz CHF 100'000.- en 2014 et 400'000.- en 2015.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante.

Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, via les comptes d'amortissement du service des routes, assainissement eaux claires/usées et service des eaux.

7. Planification et organisation

Le calendrier prévisionnel, sous réserve du bon déroulement des premières étapes, sera le suivant :

- | | |
|--|------------------------------|
| • études préliminaires | mi-mai à fin juin 2014 |
| • avant-projet | juillet à fin septembre 2014 |
| • nouveau préavis crédit d'étude au Conseil communal | novembre ou décembre 2014 |

8. Conclusions générales

Afin de déterminer l'état exact des chaussées et de certains tronçons de conduites communales souterraines, tout au long de la traversée du village, la Municipalité relève que les analyses et données préliminaires mentionnées dans le présent préavis sont indispensables.

De plus, la première approche des coûts permettra également une prise de contact avec la Direction générale de la mobilité et des routes afin de discuter des démarches en vue de la demande de subvention concernant le remplacement des revêtements routiers dans ce secteur.

9. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

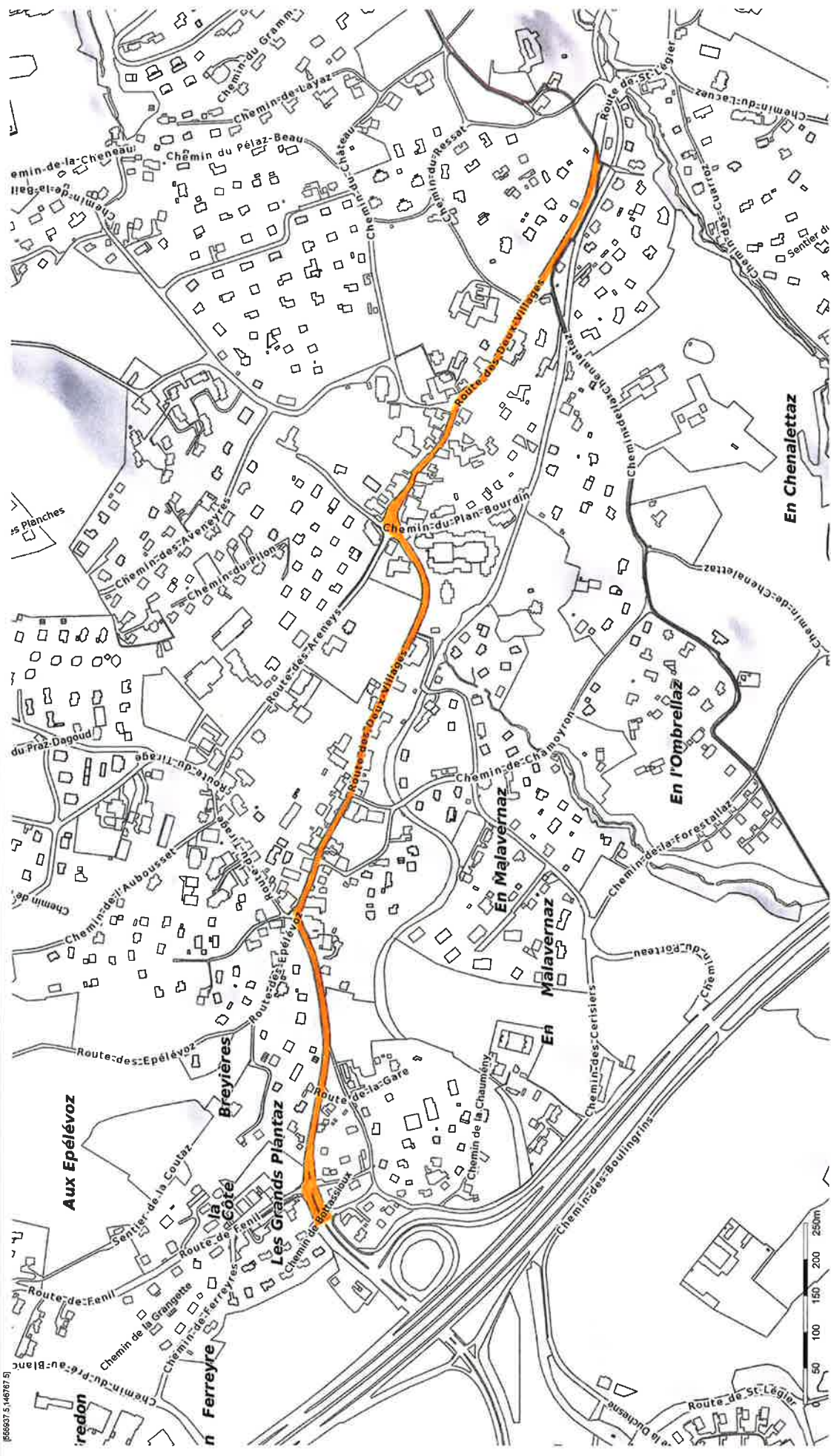
- ⇒ octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 105'000.- ;
- ⇒ autoriser la Municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ financer la dépense par la trésorerie courante ;
- ⇒ autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans au maximum, via les comptes d'amortissement du service des routes, assainissement eaux claires/usées et service des eaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  A. Bovay		Le Secrétaire  J. Steiner
--	--	--

Municipaux délégués : MM. A. Bovay, Syndic, C. Schwab, municipal

Annexe : plan du périmètre de l'étude



1:5000

Date : 11.03.2014

Périmètre de l'étude

Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de ce plan.